

Saint-Contest, le **18 OCT. 2023**

Mission régionale d'autorité  
environnementale de Normandie  
DREAL Normandie  
1 rue Recteur Daure  
CS 60 040  
14 006 CAEN CEDEX 1

**N°/Réf. :** PHD/BM/LC/VBU – 2310-054

**Objet :** PARC D'ACTIVITES COLLIGNON (CHERBOURG-EN-COTENTIN) – REPONSE A L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE SUR L'AVIS DELIBERE N°2022-4634 EN DATE DU 16 DECEMBRE 2022

Madame, Monsieur,

Ports de Normandie a engagé une procédure de déclaration de projet afin de rendre compatible le PLU avec le projet de création d'un parc d'activités, dit « Collignon sud – Croix-Morel » à Cherbourg-en-Cotentin et, en parallèle, a confié à la SHEMA une concession d'aménagement en vue de la création dudit parc.

A ce titre, Ports de Normandie et la SHEMA ont souhaité mener une procédure commune d'évaluation environnementale.

Par courriers du 16 septembre 2022 et du 28 septembre 2022, l'autorité environnementale a été saisie pour émettre un avis sur l'étude d'impact commune, qu'elle a rendu dans son avis délibéré n°2022-4634 en date du 16 décembre 2022. Cet avis émet des observations et propose des recommandations et/ou appelle des précisions.

Nous souhaitons par la présente vous faire part des suites que nous donnons à cet avis.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Syndicat Mixte  
et par délégation  
Le Directeur Général



Philippe DEISS

**Copie :**

- Préfecture de la Manche
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
- Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche